

20 juil 2012 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2012

Frais de fonctionnement et calcul de la redevance pour le Service de médiation de l'énergie

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet et du secrétaire d'Etat à l'Energie Melchior Wathelet, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux relatifs au Service de médiation de l'énergie, opérationnel depuis le 21 janvier 2010.

Le premier projet établit le budget 2013 du service en tenant compte de l'évolution du nombre de plaintes à traiter et de l'augmentation du nombre de collaborateurs.

Ce service est financé par les fournisseurs et les gestionnaires de réseau de distribution (GRD).

Le second projet fixe les règles détaillées relatives à la redevance que ces derniers doivent payer, désormais fixée sur la base de 2 facteurs : le nombre moyen de clients et le nombre de plaintes introduites dans l'année écoulée par entreprise d'énergie.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<http://www.melchiorwathelet.be>